

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AIM ADAMANT Part A – code ISIN FR0012355105 OPCVM géré par ADVENIS INVESTMENT MANAGERS, société du groupe ADVENIS

#### Objectifs et politique d'investissement

AIM ADAMANT est un FCP de classification « diversifié ». L'objectif de gestion, sur un horizon de trois ans, consiste à réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'EONIA + 100 bp décorrélée de la performance des grands actifs sur le long terme par l'exposition active et flexible aux marchés monétaire, obligataires, d'actions de devises et de matières premières internationales.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence mais pourra, à titre de comparaison a posteriori, comparer ses performances avec celle de l'EONIA capitalisé.

La **politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société EONOS INVESTMENT TECHNOLOGIES, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

Elle met en œuvre deux stratégies : la principale stratégie est une stratégie d'allocation « d'actifs tactique », qui repose sur une recherche top down sur les principaux marchés combinée à des indicateurs techniques et des « facteurs comportementaux ».

Cette stratégie représentera au moins 50 % du risque total de l'OPCVM.

La seconde stratégie repose sur l'analyse des styles comme notamment la value, le momentum, la croissance. Cette stratégie utilise également une approche top down.

L'équipe de gestion pourra à tout moment implanter d'autres stratégies robustes, créatrices de valeurs, dont le risque correspond au profil de risque du FCP.

L'**univers d'investissement de l'OPCVM** est large et international. L'OPCVM peut-être exposé à toutes les **devises**, aux **obligations** de toutes natures (hors obligations convertibles), à tous les marchés **d'actions**, aux **indices de matières premières via des contrats sur indices de contrats à terme sur matières premières**. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones

géographiques, zone euro, OCDE aussi bien que pays émergents (jusqu'à 200 %). De la même manière, l'OPCVM utilisera des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer :

- \* les expositions
- \* le risque de change
- \* la trésorerie
- \* le risque du portefeuille.

Dans le but d'optimiser le rendement du portefeuille, les prêts et mises en pension ainsi que les prêts et emprunt, par référence au code monétaire et financier sont autorisés.

#### L'équipe de gestion respectera les limites suivantes :

L'exposition aux marchés actions sera comprise entre -50% et 200%. L'exposition au marché des matières premières, par le biais d'indices de matières premières via des contrats sur indices de contrats à terme sur matières premières, ne dépassera pas 50 %.

La sensibilité de l'OPCVM sera comprise entre -10 et 20.

L'exposition aux obligations High Yield (caractère spéculatif) pourra atteindre 30 %.

L'exposition totale au risque de change ne dépassera pas 100 % de l'actif net.

Du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation.

**La durée minimum de placement recommandée** est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

**Les demandes de souscriptions et de rachat** sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'indicateur de risque de niveau 5 reflète l'exposition de l'OPCVM sur les marchés actions, aux obligations émises par des émetteurs privés de l'OCDE et des pays émergents, de notation pouvant notamment appartenir à la catégorie plus risquée de notations « spéculatif » ou « High Yield ».

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

#### Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque lié au crédit** : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Impact des techniques financière IFT** : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPCVM à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de contrepartie** : Il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

## Frais

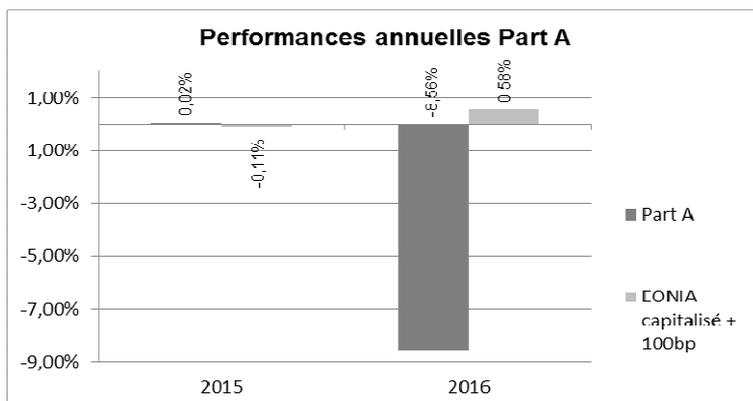
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.50 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % dès lors que la performance du fonds excède la performance de l'indice EONIA capitalisé + 100 bp

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier. Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les estimations à la date d'agrément. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com).

## Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée

Date de création du fonds : 30/12/2014  
 Date de création de la Part A : 30/12/2014  
 Date de création de la Part C : 30/12/2014

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS BANK FRANCE

**Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :** Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**ADVENIS INVESTMENT MANAGERS**

12, rue Médéric – 75017 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :  
 tél 01 70 08 08 00 et [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com)

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com).

**Régime fiscal :** Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Advenis Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ADVENIS INVESTMENT MANAGERS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Advenis Investment Managers a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com), et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 mars 2017